



CENTRE DE FORMATION
DE L'ARTISANAT



Habilitation électrique pour les électriciens

Délibération 51/CP
du 10 mai 1989*

Objectif général

Préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension.

Compétences acquises

- Selon les activités réalisées, connaître les règles de sécurité des habilitations :
Br (chargé d'intervention),
Bc (chargé de consignation),
B1v (intervenant électricien),
B2v (chargé de travaux),
B1 ou h1 (exécutant),
B2 ou h2 (chargé de travaux)...

Pour qui

Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet

Contenu de la formation

Partie théorique

- Les installations électriques et généralités
- Les risques liés à l'électricité et les conséquences
- La réglementation et les responsabilités encourues
- Les différentes situations d'urgence
- L'habilitation électrique – l'autorisation de travail
- Les fonctions de l'appareillage basse-tension
- Les mesures de protection
- La consignation électrique
- L'emploi d'outillage électroportatif
- Le matériel et technologie haute tension

Partie pratique

- Mise en situation pratique : risques face au tableau électrique général

*Délibération relative aux mesures particulières de protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (CTNC)

Modalités pédagogiques

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Un livret technique est remis à chaque participant

Validation

- Test d'évaluation : un questionnaire de connaissance permet au formateur de délivrer un avis d'habilitation électrique
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

Lieux

- Centre de formation de l'artisanat à Nouville
- Antennes CMA Koné, La Foa, Poindimié

Prérequis

Electricien intervenant dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques

 16 heures – 2 jours

 7 h 30 / 16 h 30

 5 à 10 stagiaires

 38 500 XPF *
55 000 XPF

*Prix pour le chef d'entreprise artisanale

Formateur

Professionnel expérimenté, diplômé intervenant en électricité et en prévention des risques électriques